

**Objet : Acte modificatif n°1 du l'accord-cadre n°20196000000034 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics et les infrastructures du site de la ZAC Plaine Saulnier incluant les espaces extérieurs nécessaires pour l'organisation des JOP de Paris 2024**

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R. 2194-7,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 09 juillet 2020,

Vu la délibération CM2023/10/12/45 du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services, et de travaux ainsi que toute décision concernant leur actes modificatifs, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu l'arrêté du Président n°AP2024/653 du 25 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Nathalie VAN SCHOOR, Directrice Générale des Services par intérim de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'accord-cadre n°20196000000034 notifié le 6 novembre 2019 au groupement EMPREINTE (mandataire) / SATHY / IGREC INGENIERIE / GINGKO / PHYTOCONSEIL / AGENCE THIERRY MAYTRAUD, concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics et les infrastructures du site de la ZAC Plaine Saulnier incluant les espaces extérieurs nécessaires pour l'organisation des JOP de Paris 2024, conclu à marchés subséquents sans minimum ni maximum,

**Considérant** la nécessité, afin de répondre au mieux aux besoins d'élaboration de dossiers de demandes de subventions, de certification ou autres dossiers de candidature relatif au projet d'aménagement des espaces publics de la ZAC Plaine Saulnier, de passer un acte modificatif n°1 à l'accord-cadre susvisé pour ajouter cette nouvelle typologie de marché subséquent,

**Considérant** que l'acte modificatif n°1 n'entraîne pas d'incidence financière,

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La conclusion de l'acte modificatif n°1 de l'accord-cadre n°20196000000034 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics et les infrastructures du site de la ZAC Plaine Saulnier incluant les espaces extérieurs nécessaires pour l'organisation des JOP de Paris 2024, avec le groupement constitué des sociétés EMPREINTE (mandataire) / SATHY / IGREC INGENIERIE / GINGKO / PHYTOCONSEIL / AGENCE THIERRY MAYTRAUD, sis 34, rue d'Athènes - 59 777 EURALILLE, n'entraînant pas d'incidence financière.

**Article 2** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France,
- Monsieur le Trésorier.

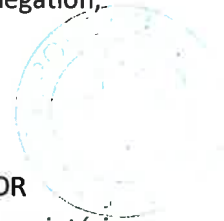
Accusé de réception en préfecture  
075-200054781-20241128-D2024-292-CC  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Par ailleurs, notification en est faite au prestataire.

Fait à Paris, le

**28 NOV. 2024**

Pour le Président et par délégation,



Nathalie VAN SCHOOR  
Directrice générale des services par intérim